AGGLO de Brive

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BRIVE

Rapport sur la situation du développement durable de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Janvier 2018

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi grenelle 2) et au décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport sur leur situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la structure, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport est présenté par l'autorité territoriale préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport porte sur un bilan des actions réalisées en 2017 au regard des 5 finalités :

- Lutter contre le changement climatique

- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

-Fonder la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il est précisé que ***ce document n'est pas un rapport d'activités et n'est donc pas exhaustif***.

PREAMBULE

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de l'élaboration du projet de territoire qui a pour objectif de construire une vision à moyen long terme partagée de l'agglomération ainsi que la préparation de la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » au 1er janvier 2018.

SOMMAIRE

1. BILAN DES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE .3

1.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 3
1.1.1 Lancer une stratégie de développement des énergies renouvelables 3
1.1.2. Des actions en cours 4
1.2 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES 10
1.2.1 Valoriser le patrimoine et protéger les paysages et les espaces naturels 10
1.2.2 Prévenir le risque inondation 11
1.2.3 Contribuer à la protection de la ressource en eau 12
1.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS 14
1.3.1 Développer l'attractivité du territoire 14
1.3.2 Assurer un niveau de services et de logements attractifs 14
1.3.3 Education-sensibilisation au developpement durable 16
1.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS 18
1.4.1 Favoriser la mixité sociale et promouvoir l'égalité des chances 18
1.4.2 Développer l'emploi durable 20
1.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 23
1.5.1 Contribuer au côté du SIRTOM à la réduction des déchets et a leur valorisation 23
1.5.2 Favoriser l'économie circulaire 24
1.5.3 Mutualisation et concertation pour une efficacité accrue 24

2. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2018 25

1. BILAN DES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGGLO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1.1 VALIDER UN PLAN D'ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, une **étude « Stratégie de développement des énergies renouvelables »** a été réalisée.

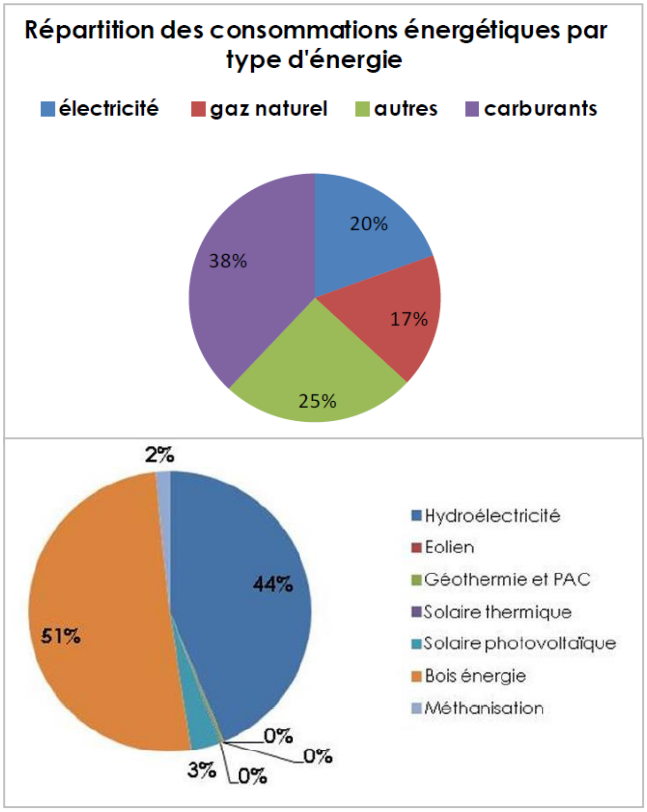

Les consommations énergétiques du territoire sont estimées à 2 725 GWh, soit 234 353 tep, tous usages et toutes énergies confondus. Deux secteurs concentrent plus des deux tiers des consommations : les transports et le résidentiel. Dans l'habitat, l'énergie est consommée à 80 % dans les maisons individuelles et à 68 % pour des usages de chauffage. Dans le secteur des transports, c'est essentiellement le transport routier qui est responsable des consommations (pour 96%).

La production d'énergies renouvelables est estimée à 330.8 GWh. La première énergie (45%) est le bois-énergie avec une forte utilisation dans nos régions au niveau domestique. Le deuxième poste est l'hydro-électricité avec 39% et la présence du barrage du Saillant sur notre territoire.

Sur notre territoire, la production d'ENR permet une couverture de l'ordre de 12 % de la consommation totale du territoire. En enlevant le secteur du transport aux consommations, la part de production en ENR au regard de la consommation est de l'ordre de 19 %. Ce niveau de couverture des besoins du territoire est faible au regard des objectifs nationaux (23 % d'EnR en 2020).

La CABB a validé en 2017 le schéma de développement des énergies renouvelables. Il ambitionne une augmentation de 50 % du productible renouvelable installé. Les filières les plus concernées par ce développement sont :

- ✓ le solaire photovoltaïque, avec un objectif ambitieux de réalisation de presque la moitié des projets identifiés, principalement sur toitures (productible supplémentaire de 110 GWh),
- ✓ le solaire thermique avec un objectif d'équipement de 5% des toitures du territoire (productible supplémentaire de 3 GWh),
- ✓ l'éolien avec la création d'un site de grand éolien (productible supplémentaire de 12 GWh),
- ✓ le bois énergie avec un productible supplémentaire de 20 GWh grâce à la réalisation de chaufferies bois au sein d'équipements collectifs,
- ✓ la méthanisation avec un productible supplémentaire de 16 GWh correspondant à la concrétisation d'un projet collectif et de quelques projets à la ferme.

Pour concrétiser ces objectifs de développement des énergies renouvelables, la CABB a validé un plan de 15 actions, qui vient compléter et renforcer les actions déjà engagées dans le cadre du PCET.

1.1.2. DES ACTIONS EN COURS

1.1.2.1 AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET FAVORISER LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

En 2017, l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) s'est poursuivie : suite à une longue et complète concertation, et à un travail commun sur le renouvellement de la DSP (transports urbains), les actions du Plan de Déplacements Urbains ont été validées lors du conseil communautaire du 16 décembre 2017. Une seconde concertation va être mise en œuvre en 2018, suivie d'une enquête publique, afin de pouvoir arrêter définitivement le PDU mi-2018.

Par ailleurs, en termes de mobilité durable, l'année 2017 a été plus particulièrement marquée par :

- ✓ ***Mise en œuvre du schéma des parkings de co voiturage***

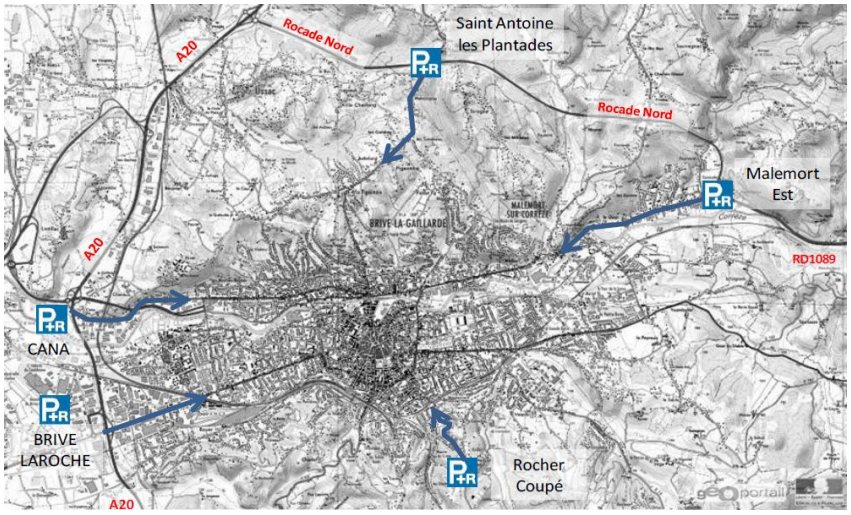

Ce schéma a pour objet de favoriser le report modal des automobilistes vers le réseau de transport en commun, le covoiturage ou les modes doux pour les déplacements quotidiens des personnes circulant sur le territoire de la CABB.

Plus particulièrement, la création de 5 parcs-relais Nord, Sud, Est et Ouest sont lancés, notamment pour le P+R Brive Laroche, qui aura vocation à s'intégrer dans un pôle situé sur la zone de Brive Laroche. Ces 5 parkings favoriseront l'accès au centre ville de Brive.

Le Pôle d'Echanges Multimodal de Brive Laroche est en fonctionnement depuis le 2 janvier 2018.
Il est composé de 4 arrêts urbains, de 84 places de stationnement dont 36 réservées au report vers le transport collectif.

- ✓ ***Lancement de la première tranche Bus Haut Niveau de Service sur le RN1089***

  Ce projet décliné en plusieurs tranches a débuté par la réalisation des aménagements (sites propres, priorisation aux feux) de l'ancienne RD 1089 (entre les ronds-points Géant et Pasteur) permettant au bus de gagner en rapidité et en confort de déplacement en entrée de ville (mise en œuvre fin 2017) :
  - Espace partagé pour les piétons et vélos côté sud
  - Sas bus avec priorisation au feu

- Arrêt de bus central
- Info voyageur à tous les arrêts et distributeur de billets

Le BHNS sera prolongé par la suite en direction de Brive Ouest grâce à un principe de priorisation aux feux afin de desservir rapidement et efficacement Brive Ouest à l'horizon 2020.

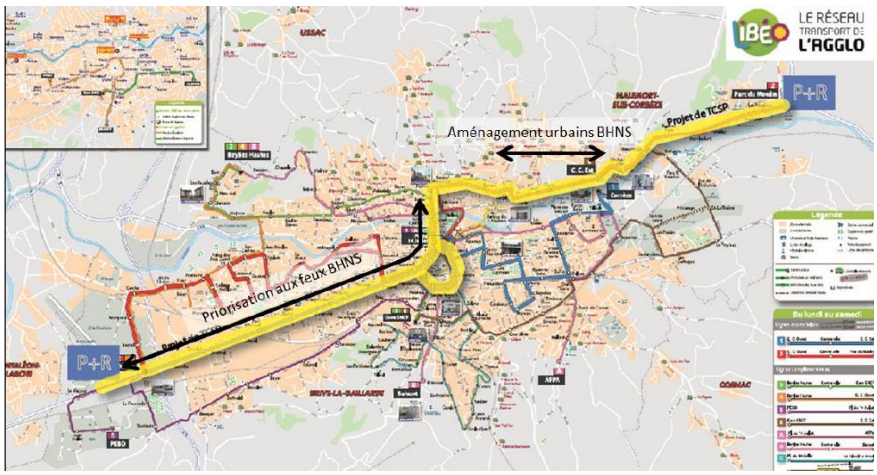

✓ ***Construction d'un dépôt de bus***

Le dépôt de bus est implanté sur la commune de Brive-la-Gaillarde, dans la zone d'activités de BEAUREGARD, sur un terrain d'une surface totale de 17000 m².

Son emplacement, entre les principaux terminus des lignes de bus urbaines, est stratégique pour améliorer la productivité des services, l'optimisation des kilomètres parcourus et donc les GES émis, et diminuer les coûts de fonctionnement.

Avec ce projet, l'objectif recherché par la CABB est de disposer d'un bâtiment fonctionnel, adapté, sécuritaire et pouvant supporter un développement futur du réseau de transport. Il s'agit aussi d'améliorer la situation et les conditions de travail pour les salariés par rapport à l'actuel site utilisé, non propriété de la CABB. Il est également important pour une collectivité de disposer d'un ouvrage de ce type pour l'organisation de ses transports collectifs et l'amélioration des conditions d'exécution des contrats d'exploitation avec les opérateurs de réseau.

Le dépôt de bus est composé d'un bâtiment administratif accueillant les services administration et exploitation (516m²), d'un atelier permettant l'entretien et la réparation des véhicules (880 m²), d'une zone de distribution des carburants, d'une zone de lavage et de parkings. L'utilisation de l'eau est optimisée avec récupération des eaux pluviales et recyclage à 70% par réaction biologique des eaux de lavages pour l'arrosage et le lavage des autocars.

Le dépôt a été mis en activité au 1er septembre 2017 avec l'entrée en vigueur du futur contrat d'exploitation du réseau de transport public de la CABB. Le coût global de l'opération (avec déconstruction des bâtiments précédents) s'élève à environ 2,42 millions € HT. L'opération a été cofinancée par le FNADT.

✓ ***Mise en place d'un nouveau contrat de DSP pour l'exploitation du réseau de transport urbain Libéo***

La CABB a confié à Transdev Brive l'exploitation du service public de transport public urbain de voyageurs à compter du 1er septembre 2017, pour les sept prochaines années.

Cette décision traduit d'une part, la volonté de favoriser l'ensemble des mobilités des habitants sur le ressort territorial de la CABB et d'autre part, l'ambition d'impulser une dynamique et une modernité des déplacements en transport en commun.

Le réseau de transport a évolué à partir du 1er janvier 2018, en assurant notamment la desserte des 48 communes de la CABB avec :

- Une offre améliorée et des horaires adaptés aux besoins : les services de transport à la demande repensés et élargis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, un service de Transport de Personne à Mobilité Réduite « Libéo Accessible » unique et clair sur toute l'agglomération, un réseau urbain restructuré afin de répondre aux besoins des clients-voyageurs Libéo.
- Le déploiement de nouveaux outils pour un service client plus optimal : développement de nouveaux outils numériques pour permettre de valoriser l'offre de desserte en transport en commun et faciliter la vie du voyageur au quotidien (information en temps réel, nouveau site web fonctionnel plus dynamique et incitatif doté d'une recherche d'adresse à adresse), déploiement d'une e-boutique pour l'achat de ses titres, d'une nouvelle application mobile tirant pleinement les avantages des smartphones avec une visualisation claire des informations,…. Par ailleurs, au second trimestre 2018, un nouveau système billettique avec des titres sans contact ainsi qu'une solution M'Ticket permettant la validation des titres sur smartphone sera déployé.

Le contrat en quelques chiffres :

- Recettes garanties : 740 000 € HT / an en moyenne

- Forfait de charges : 4 610 000 € HT / an en moyenne

- Plus de 2 millions de voyages / an en moyenne

- 1,37 Million de kilomètres totaux / an en moyenne

✓ ***Déploiement d'Ecosyst'm sur les communes autour d'Ayen***

Ecosyst'm est un dispositif de co-voiturage de proximité adossé à une monnaie locale. Ce service exclusivement réservé aux particuliers n'a pas été conçu à des fins lucratives, mais dans un esprit de citoyenneté active.

Les fichets kilométriques, perçus par les conducteurs lors des trajets, sont échangés contre des bons Y'ACA auprès de la Maison de Services Au Public (MSAP) d'AYEN. Ces bons Y'ACA sont ensuite utilisables dans les établissements partenaires : activités économiques locales, commerces de proximité, etc.

En fonctionnement sur 8 communes, Ayen, Saint Robert, Segonzac, Louignac, Vars sur Roseix, Saint Cyprien, Perpezac le Blanc et Saint Aulaire, le dispositif compte 121 personnes inscrites et 1800 KM réalisés sur l'année 2017.

1.1.2.2 AMELIORER LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUE

En 2017, trois actions principales sont mises en exergue : le Défi Familles à Energie Positive, la distribution des kits d'économie d'énergie et les aides énergie/habitat.

✓ ***Sensibiliser aux éco gestes***

L'opération Défi Familles à Energie Positive est une action nationale conçue et coordonnée par l'association Priori'terre avec le soutien de l'ADEME. Elle a pour objectif de démontrer qu'il est possible pour les particuliers de participer à une action concrète, mesurable, massive et conviviale de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de permettre de surcroît de réduire la facture énergétique du particulier.

1ère édition 2012-2013	66 familles	168 MWh économisés (-16 %), 27 teqCO2 non rejetées
2ème édition 2013-2014	44 familles	170 MWh économisés, 29 teq CO2 non rejetées
3ème édition 2014-2015	68 familles	**225 MWh** économisés 52 tonnes CO2 évités Moyenne par foyer : 3701 kWh économisé (370€), 858 kg CO2 évités (équivalence 5365Km)
4ème édition 2015-2016	71 familles	**236 MWh** économisés 37 tonnes CO2 évités Moyenne par foyer : 3332 kWh économisé (330€), 521 kg CO2 évités (équivalence 3257Km)
5ème édition 2016-2017	72 familles	**166 MWh** économisés (-13%) 23 tonnes CO2 évités (-13%) 1124 m3 eau économisé (-10%)
6ème édition 2017-2018	58 familles	**En cours**

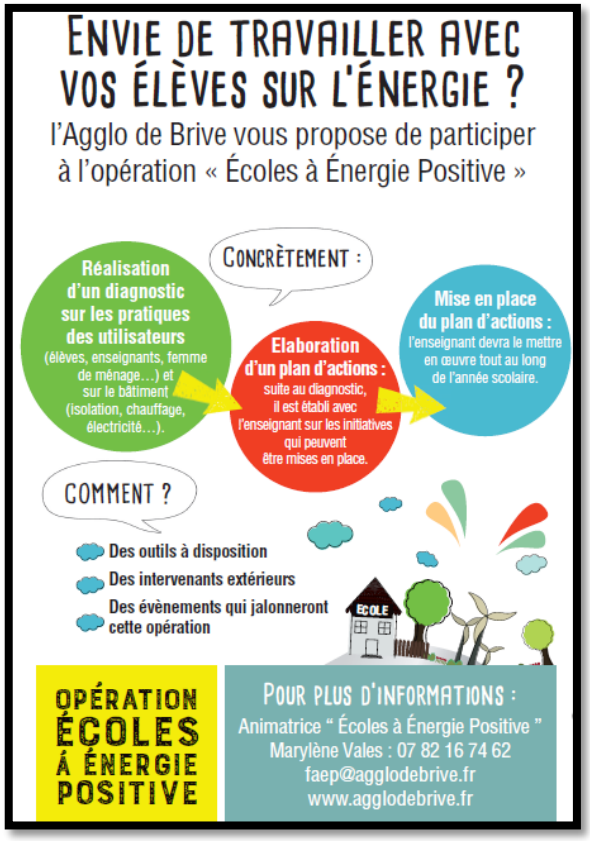

En parallèle, l'opération **Ecoles à énergie positive** a été mise en place dans 8 écoles (10 classes soit 250 enfants) de l'agglo sur l'année scolaire 2016-2017 : Chabrignac, Donzenac, Mansac, Objat, Rosiers de Juillac, Sadroc, Saint Solve, Yssandon.

Elle a permis de sensibiliser les enfants aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables grâce à :

- La mallette d'expérience
- Un kit d'actions de GRDF
- Une intervention d'ENEDIS sur les chemins de l'électricité
- Des visites
- Un spectacle sur le développement durable

Sur l'année scolaire 2017-2018, 7 écoles sont engagées soit 13 classes (300 enfants) : 4 écoles de Brive (Jules Vallès, Saint Germain, Thérèse Simonet et Henri Gérard), Malemort (Puymaret), Saint Viance et Saint Cyr la Roche.

✓ **Campagne Eco gestes**

Une campagne d'affichage sur les éco gestes a été mise en place en 2016 et s'est poursuivi sur 2017.

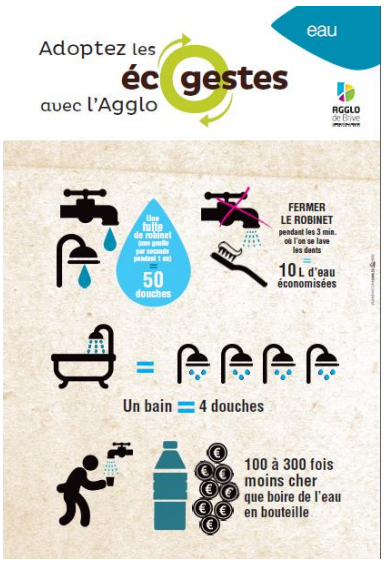

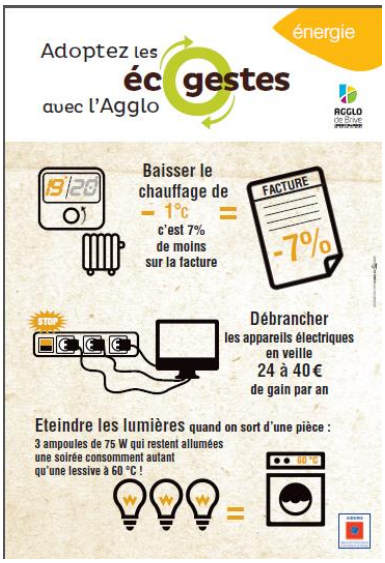

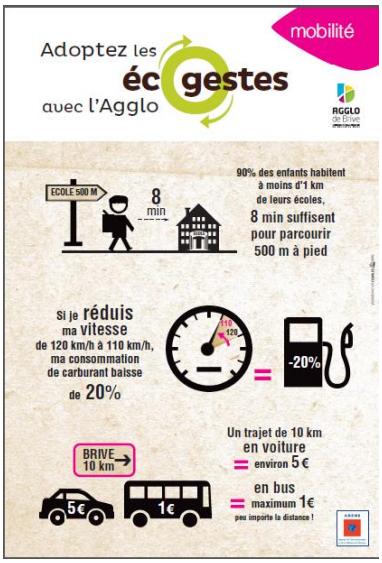

✓ **Inciter à la rénovation énergétique : OPAH énergie et prim' énergie**

En 2017, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a concerné 125 réhabilitations pour un montant de subventions CABB de 100 352 € sur différentes thématiques comme la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne ou dégradé, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Pour l'année 2017, la Prim'Energie de la CABB a concerné 137 dossiers de rénovation énergétique pour un montant de subvention de 127 404,02 €. Le montant de la subvention accordée est de 30% du montant HT des travaux plafonné à 1000 € (isolation des parois opaques, isolation des parois vitrées, remplacement des systèmes de chauffage).

1.1.2.3 CONTRIBUER A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La microcentrale sur le **barrage de la Couze** est entrée en production en 2016. Pour rappel, il s'agit de valoriser les volumes d'eaux brutes non prélevés pour les besoins de l'alimentation en eau potable de la CABB et déversés au ruisseau de la Couze en créant une microcentrale de production d'électricité sur cette conduite de déversement. Cette Turbine de 120kW de puissance aura un productible annuel de 500 MWh pour 4000 h de fonctionnement à plein régime, soit la consommation de **80 à 100 habitations particulières**. En 2017, la production a été de 259 MWh.

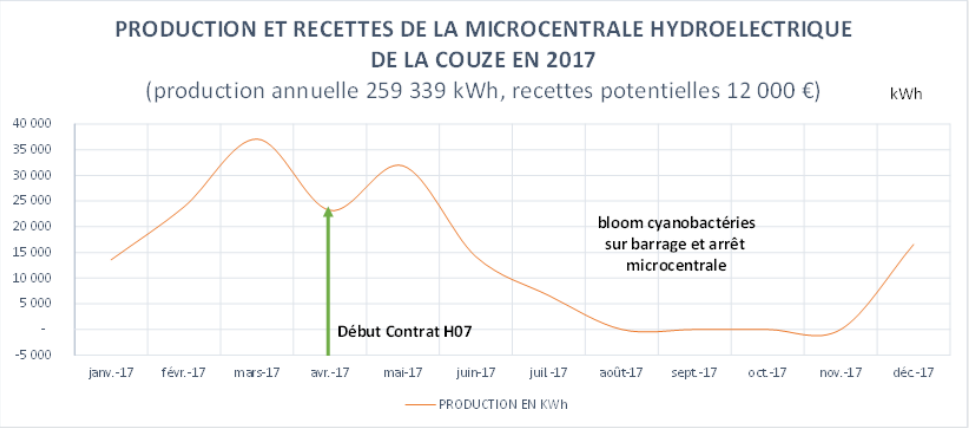

Par ailleurs, deux autres projets se sont poursuivis :

- le projet de microcentrale de la Mouthe : le droit fondé en titre a été obtenu,

- le projet de ferme photovoltaïque au sol sur la commune de Saint Pardoux l'Ortigier : un appel à candidature a été lancé pour identifier un développeur en capacité à répondre à un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie. Un opérateur est pré-sélectionné.

1.1.2.4. MONTRER L'EXEMPLARITE

✓ **Optimiser la maîtrise énergétique des bâtiments des communes**

Le service Conseil en Energie Partagé (CEP) financé par l'ADEME et le FEDER est gratuit et à disposition de 47 communes sur les 48 réparties sur le territoire de l'agglomération (la ville de Brive n'étant pas éligible). Toutes les communes sont donc adhérentes au service. Ce dispositif permet de doter de compétences techniques « énergie » des communes n'ayant pas la taille et les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé, dans le but de leur permettre de faire des choix en matière de performance énergétique et de gestion des consommables sur leur patrimoine.

L'année 2017 a consisté à réaliser les premiers bilans énergétiques et les plans d'actions.
Les accompagnements se sont effectués en priorité pour ces communes.

27 communes ont été rencontrées par le CEP et 6 ont eu un diagnostic complet avec une proposition de plan d'actions.

1.2 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

1.2.1 VALORISER LE PATRIMOINE ET PROTEGER LES PAYSAGES ET LES ESPACES NATURELS

- ✓ **Schéma directeur des chemins de randonnée de la CABB**

La CABB est riche d'un réseau de sentiers de randonnée de près de 1000 km, qu'il y a lieu de structurer en fonction :

- ➢ des attentes et nouvelles pratiques des usagers
- ➢ de la nature du territoire, pour créer du lien entre les communes et les fédérer.

Le 24 mai 2017 le bureau d'études Traces TPI s'est vu notifié la réalisation du schéma directeur de randonnée de la CABB, pour une montant de 39 590 € HT et une durée de 10 mois.

Ce dossier peut faire l'objet de financement au titre du LEADER, à hauteur de 40 %.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- ✓ Connaître, structurer et hiérarchiser l'offre de randonnée au sein du territoire,
- ✓ Hiérarchiser les priorités et régler la problématique de l'entretien de l'ensemble du réseau
- ✓ Promouvoir les sentiers de randonnée
- ✓ Etendre le réseau de chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
- ✓ Planifier, au minima sur les 5 années à venir, la création d'itinéraires, l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers
- ✓ Evoquer les questions d'animations, d'hébergement et de services en lien avec la pratique de la randonnée

Le schéma directeur comporte 3 phases :

- Phase 1 : état des lieux et de l'offre de randonnée du territoire
- Phase 2 : définition du schéma
- Phase 3 : rendu finalisé du schéma directeur de randonnée

En 2017, l'état des lieux était en cours de finalisation.

- ✓ **Aménager des voies vertes et développer leur valorisation culturelle**

Le projet global de voie verte consiste en la valorisation touristique des berges de la Corrèze et de la Vézère par la création d'un cheminement piéton et cycliste sur une cinquantaine de kilomètres. A ce jour, 23 kilomètres de voies vertes ont été réalisés.

La prochaine étape est l'aménagement d'un tronçon de voie verte « Brive centre » d'un linéaire de 2,5 km qui permettra d'assurer une liaison entre le pont du Buy et le Parc du Prieur, créant ainsi une continuité totale de l'aménagement le long de la Corrèze, depuis La Gare d'Aubazine jusqu'à la confluence avec la Corrèze, soit 18 km.

Cet ouvrage fait partie intégrante des actions inscrites au PDU pour développer les modes doux et participer à l'atteinte de 21 % de part de marche et vélo dans la répartition des modes de transports en pôle urbain dense (objectif PDU 2020). Il constituera une épine dorsale de la mobilité douce qui traversera le centre-ville et mettra en valeur le potentiel touristique du territoire le long de ses cours d'eau.

La première étape du projet consiste en l'acquisition de terrains par voie amiable ou par voie d'expropriation (déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral du 22/08/2017). **Fin 2017, 81% de l'emprise a été négociée par voie d'acquisition amiable.**

Les premières démolitions dans l'emprise du tracé ont été réalisées en février/mars 2017. Les prochains travaux de démolition se dérouleront au printemps 2018 et cèderont la place aux premiers travaux de construction de l'ouvrage sur les sections dont la CABB a la maîtrise foncière.

Le montant total du projet est évalué à 2 929 632 € HT (y compris acquisition foncières). Les partenaires financiers sont l'Europe (25%), la Région (15%) et le Département (7%).

Par ailleurs, de manière complémentaire à la voie verte, chaque année la CABB accompage les communes pour inscrire les chemins de randonnée de leur territoire au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR) : en 2017, 3 sentiers ont été inscrits sur Cublac, Dampniat et Noailles.

- ✓ **Biodiversité et abeilles :**

Depuis le printemps 2015, trois ruches ont été installées sur le toit terrasse du bâtiment administratif de la station d'épuration de Gourgue Nègre par la société locale API Environnement basée à Saint Médard en Haute Vienne ; cette dernière a déjà participé à plusieurs projets d'implantation de ruches sur des sites industriels aux côtés de Saur.

L'objectif de ce projet est de valoriser la qualité environnementale et le cadre naturel de la station d'épuration, entourée de prairies et d'une réserve de pollen quasi inépuisable grâce à la présence des serres municipales et à leurs centaines de fleurs.

	2016	2017
Production	**220 pots** environ 40 Kg pour 3 ruches	**200 pots** environ 36 Kg pour 3 ruches – un essaim a dû être remplacé

Cette action s'inscrit de manière cohérente avec la ville de Brive sur le square Auboiroux et NCI sur le site de Perbousie qui ont également mis en place des ruches.

1.2.2 PREVENIR LE RISQUE INONDATION

Système d'alerte inondation

Depuis 2016, l'Agglo du bassin de Brive s'est dotée d'un dispositif d'alerte à la population par automate d'appel.

L'*entreprise CII industrielles qui a installé cet outil en assure également la maintenance jusqu'en 2019.*

Ce système peut être mobilisé en cas de survenue *:*

- d'une inondation,
- de tout autre sinistre naturel ou technologique, (Risque de rupture de Barrage)
- accident sur site industriel type SEVESO : (BUTAGAZ à Brive)
- de toute campagne d'information particulière rendue nécessaire dans le cadre des compétences de la CABB (transports scolaires).

Lors du déclenchement d'une alerte, ce dispositif a pour vocation d'alerter :
- les membres des cellules de crises ad hoc.
- les personnes concernées par divers médias *: téléphone, mobile, SMS et éventuellement email, fax.*

En 2017, le dispositif d'alerte par automate d'appel a été étendu à l'aire de grand passage des gens du voyage.

Barrage de Laminage de Crues de Lafond de Crochet

L'entreprise EIFFAGE a été attributaire du marché de construction d'un barrage de laminage à Lafond de Crochet sur la commune de Chasteaux destiné à protéger le village du Soulier contre les inondations . Les travaux ont été réceptionnés le 06/07/2017.

Montant total de l'opération : 261 600,93 € HT (dont 228 241 € subventionnés à 40 % par le FPRNM) .

ADHESION AU SIAV

Travaux de confortement de berges sur la Lôgne

Depuis le 1er janvier 2016, La CABB exerce sur l'ensemble de son périmètre, la compétence facultative « aménagement et protection des berges de la Corrèze et de la Vézère ainsi que des affluents sur le périmètre de la CABB », (Par délibération du conseil communautaire du 08/09/2015 de la CABB et arrêté préfectoral du 28/12/2015 modifiant les statuts).

Elle adhère aussi pour l'ensemble de son périmètre au syndicat intercommunal d'aménagement de la Vézère (SIAV) pour les cartes suivantes (délibération du conseil communautaire du 07/12/2015) :

- N°2 : opérations d'investissements
- N°3 : rivières

Le buget annuel consacré au SIAV en 2017 est de 170 000 €/an

1.2.3 CONTRIBUER A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les compétences eau et assainissement, exercées par l'Agglo, conduisent à mettre en œuvre des actions contribuant à assurer une meilleure qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, mais également à réduire la pression hydrique sur la ressource. Parmi ces actions, on peut citer :

- ✓ **La réduction des rejets en rivière** avec notamment :
  - Des travaux d'équipement des principaux déversoirs d'orage, intervenus en 2017, afin de quantifier les volumes d'eaux usées surversés au milieu naturel et qui permettront de s'assurer que les flux de pollution au milieu naturel restent ponctuels.
  - La mise en œuvre d'une filière de traitement des boues issues de l'usine de production d'eau potable d'Agudour (Voutezac), permettant d'améliorer sensiblement les rejets en Vézère. Ces travaux, attribués fin 2017, interviendront en 2018.
- ✓ **La protection des captages d'eau brute** avec notamment :
  - la protection de la prise d'eau de Pigeon Blanc (Ussac), dont la phase administrative s'est poursuivie en 2017, par la concertation avec les organismes concernés (Mairies, S.I.A.V, D.D.T,..) mais également avec les exploitants agricoles directement impactés par les mesures de protection proposées par l'hydrogéologue agréé.
  - la protection de la prise d'eau d'Agudour (Voutezac), dont les travaux de protection, attribués fin 2017, interviendront en 2018 : construction d'une station d'alerte, mise en place d'une clôture et d'une ligne de bouées en Vézère.

L'ensemble de ces mesures permettra de réduire les risques de pollutions accidentelles sur la Loyre et la Vézère, en aval du barrage du Saillant.

- ✓ **La réduction de la pression hydrique sur les ressources en eau** avec notamment :
  - Le lancement de l'étude de gestion globale des réseaux de l'Agglo, attribuée fin 2017, et qui vise à améliorer les performances aussi bien qualitatives que quantitatives des réseaux.
  - Le lancement en 2018 d'une nouvelle consultation pour la restructuration globale de l'usine de production d'eau de St-Germain (Brive) qui permettra notamment d'optimiser les prélèvements sur les ressources (barrage de La Couze, source de l'Adoux et ruisseau du Coiroux), suite à une déclaration d'infructuosité de la précédente procédure en 2017.
- ✓ **L'amélioration de la gestion de l'eau et des milieux** avec :
  - En assainissement non collectif : élaboration d'un nouveau programme d'aide aux réhabilitations des installations en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ainsi ce sont 106 usagers, répondant aux critères de l'Agence de Bassin qui en ont bénéficié sur différentes communes de l'agglo de Brive.
  - En assainissement collectif : poursuite des actions précitées.
    - **Renforcement du poste de relevage du Moulin à Lissac** : le poste de relevage ainsi que le réseau de refoulement ont été redimensionnés afin d'augmenter la capacité de pompage des eaux usées collectées autour du Lac du Causse et ainsi limiter les risques de débordement en temps de pluie.
    - **Réalisation de plus de 2 000 ml d'extension de réseau** : ces travaux permette de substituer les assainissements individuels défaillants ou difficilement réalisables par un système de traitement et de collecte collectif.

- En eau potable :

  - **La sécurisation de la production d'eau** avec les travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine de production d'eau d'Agudour (Voutezac), attribués fin 2017.

  - **La sécurisation de la distribution d'eau** par la construction d'un nouveau réservoir (Voutezac) et par la création de nouvelles interconnexions sur les réseaux : interconnexion de la zone d'activités de la Nau (St-Viance) avec l'unité de distribution (U.D.I) de l'usine de Pigeon Blanc (Ussac) et interconnexion de la commune d'Ussac avec l'U.D.I de l'usine de St-Germain (Brive).

1.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

1.3.1 DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

La réflexion sur le projet de territoire de notre agglomération a été lancée au second trimestre 2016.

L'objectif de cette démarche pilotée par Christian Pradayrol, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, est de construire une vision partagée du territoire et d'aboutir à une proposition de développement harmonieux. Trois chantiers de travail ont été identifiés :

CHANTIER 1 : Concilier développement et préservation du cadre de vie

CHANTIER 2 : Capitaliser sur les atouts et les richesses endogènes

CHANTIER 3 : Attirer les facteurs de production, les habitants, les touristes et les compétiteurs

En 2017, 3 ateliers thématiques ont été organisés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire :

- ATELIER 1 - Faire de la CABB un territoire du « bien vivre ensemble » (avril 2017)
- ATELIER 2 - Favoriser les investissements au sein des communes et conforter les pôles d'équilibre et les relais de proximité (juin 2017)
- ATELIER 3 - Faire émerger une identité et valoriser les éléments identitaires du territoire (octobre 2017)

Ces ateliers, qui ont rassemblés chacun une trentaine d'élus en moyenne, ont permis d'échanger avec l'aide d'intervenants témoins, autour des constats mais aussi de pistes d'actions à mettre en œuvre sur notre territoire.

Les ateliers thématiques vont se poursuivre en 2018 pour aboutir à la proposition d'un document cadre au second semestre.

1.3.2 ASSURER UN NIVEAU DE SERVICES ET DE LOGEMENTS ATTRACTIFS

- ✓ **Développer un réseau très haut débit sur le territoire**

L'Agglo du Bassin de Brive est depuis de nombreuses années fortement impliquée dans l'aménagement numérique de son territoire. Trois axes majeurs ont été identifiés :

*** Construire des infrastructures Très Haut Débit :**

Membre fondateur du syndicat mixte DORSAL, la CABB bénéficie d'un service public numérique local destiné aux entreprises et au grand public.

L'Agglo du Bassin de Brive a toujours affiché sa volonté de lutter contre la fracture numérique. Début 2017, 250 logements de la commune de Vignols ont vu leur connexion Internet sensiblement améliorée grâce à une opération publique de montée en débit.

L'opération ZAZI (Zones d'Activités, Zones Industrielles) permet de soutenir la compétitivité du tissu économique local ; elle consiste à prendre en charge les frais de raccordement à la fibre optique des entreprises qui en font la demande. Fin 2017, 73 entreprises étaient raccordées ou en cours de raccordement dans le cadre de ce programme.

Le Très Haut Débit de l'Agglo du Bassin de Brive s'inscrit dans une dynamique régionale. Pour les 15 communes de la CAB, c'est l'opérateur Orange qui déploie son propre réseau de fibres optiques jusqu'aux abonnés. Les déploiements ont commencé par Brive en 2013 et devraient s'achever pour l'ensemble des communes concernées à l'horizon 2022. Fin 2017, 10 836 foyers de la commune de Brive étaient éligibles au FTTH (Fiber To The Home) ainsi que 483 logements de la commune de Malemort.

Les déploiements FTTH des 34 autres communes se feront dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Limousin. La CABB, soutenue par DORSAL, l'Europe, l'Etat, le Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze, affiche sa volonté d'un déploiement 100% FTTH d'ici la fin 2021 ce qui correspond à 17 500 foyers. En 2017, le marché de travaux de la Corrèze ainsi que celui de la Haute-Vienne et de la Creuse ont été lancés.

*** Développer la formation aux métiers du numérique :**

Deux formations labélisées « Grande Ecole du Numérique » (GEN) ont vu le jour en 2017 (Community Manager et développeur logiciel). Le Campus de Formation Professionnel Compagnonnique (CFPC) a également ouvert ses portes en 2017 et propose plusieurs formations dédiées aux métiers de la fibre optique : câbleurs, raccordeurs, techniciens réseaux ou bureaux d'études.

Les services de l'insertion et de l'emploi de la CABB sont fortement mobilisés pour permettre à un large public de bénéficier de ces nouvelles formations.

*** Favoriser l'émergence d'une économie numérique sur le territoire**

L'association Le 400 s'est implantée à Brive pour créer un tiers lieu numérique : espaces de co-working, matériel spécialisé autour de l'image, du son et des médias, séminaires et multiples actions autour du numérique.

En septembre 2017, la CABB a organisé les assises de l'entreprise qui ont permis aux professionnels d'échanger sur la transition numérique de leurs secteurs d'activité. L'opération *BriVaccélère*, en cours de maturation, permettra d'accompagner des projets de l'économie numérique.

✓ **Aider et accompagner les logements sociaux et privés**

Un nouveau Programme Local de l'Habitat a été approuvé en décembre 2016.

S'appuyant sur 7 orientations stratégiques, le programme d'actions est décliné en 13 actions, dont certaines sont le prolongement d'interventions mises en place lors du précédent PLH.

Concernant les nouvelles orientations il s'agit :

- De **renforcer les outils en matière d'urbanisme** : s'appuyer sur les objectifs de densité préconisés à l'échelle des communes pour atteindre 11 logements en moyenne par hectare sur le territoire de la CABB, continuer de privilégier la réalisation des PLU des communes appartenant à un même bassin de vie sous forme de groupement de commandes…

- De **produire des opérations d'habitat favorisant développement durable et mixité** :
  - encourager la réalisation d'opérations communales bien localisées (près des commerces et services), lotissements et ZAC qui permettent de mieux maîtriser leur contenu et organisation intégrant des produits diversifiés favorisant la mixité générationnelle et sociale, des formes urbaines et architecturales permettant une consommation foncière économe, d'autres pratiques vertueuses en matière de développement durable.
  - favoriser la production de logements en renouvellement urbain (opérations de démolition/reconstruction et de transformation du bâti et de friches) et dans les dents creuses (densification des espaces sous-utilisés).

<u>Quelques chiffres 2017 :</u>

- **<u>Favoriser l'accession sociale à la propriété</u>**

Le dispositif « Prêt 1ère Clé » concerne l'acquisition de logements existants sur l'ensemble du territoire et la construction neuve uniquement sur les communes situées en zone B2 pour ne pas encourager l'étalement urbain. Il consiste en la prise en charge par la CABB des intérêts d'emprunts d'un certain montant de capital variable selon le type de projet.

En 2017, 122 ménages ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de subvention de 116 000 €

- **<u>Intervenir en faveur du parc public</u>**

Il s'agit de déployer l'offre locative sociale nouvelle principalement dans les communes dites SRU en s'appuyant sur le parc existant. La CABB intervient donc en accordant des subventions aux opérations ciblées sur l'acquisition-amélioration, la réhabilitation ainsi que la production neuve prioritairement sur les communes soumises aux obligations de la loi SRU mais également en matière de garanties d'emprunts.

En 2017, 9 opérations concernant au total 68 logements ont été financées dans ce cadre et pour un montant de 87000€.

1.3.3 EDUCATION-SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ **Sensibilisation /Information du grand public**

Comme chaque année, la CABB a participé à la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin et à la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre avec de nombreuses actions et partenaires.

La semaine du DD a été axée sur des propositions de visites au grand public et un ciné-débat au Rex avec le film Power To Change. Les cuisiniers des communes ont par ailleurs élaboré des menus à base de produits locaux et de saison.

Cette semaine du DD a également été riche en évènements particulier avec :

- La clôture de l'opération Ecole à énergie positive avec un spectacle pour près de 250 enfants,
- Une présentation de l'autoconsommation photovoltaïque aux entreprises,
- L'inauguration de la micro centrale de la Couze,
- La visite de deux exploitations agricoles par les communes dans le cadre de l'opération « Produits locaux en restauration collective ».

Tout au long de l'année, l'Agglo a organisé plusieurs visites de sites à destination de différents publics :

- **A la station d'épuration de Gourgue Nègre** *(St-Pantaléon-de-Larche)* : près de 370 visiteurs ont poussé les portes de la station au cours de l'année 2017. Elle accueille chaque année des groupes de scolaires (des primaires aux étudiants) mais aussi des particuliers et des professionnels qui souhaitent découvrir les méthodes de traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel.
  Pour mémoire, la station d'épuration de Gourgue Nègre a été mise en service en juillet 2007 et traite les eaux usées de 9 communes, dont Brive, pour une capacité de 215 000 équivalents habitants.

- **Au barrage de La Couze** *(Ste-Féréole)* : une centaine de visiteurs sont venus découvrir le barrage de La Couze en 2017 ; ce dernier est **un barrage de type voûte unique** d'une hauteur de **28,5 m** situé sur les communes de Sainte-Féréole et Malemort. Sa capacité de retenue est de **800 000 m³**.

Il a été construit **entre 1941 et 1944** pour l'alimentation en eau brute de l'usine de production d'eau potable de St-Germain (Brive) qui alimente une grande partie des communes de Brive et Malemort. Il est alimenté par les ruisseaux du Biou et de la Couze. Il est également équipé depuis 2016 d'une microcentrale hydroélectrique.

✓ **Sensibilisation des jeunes**

Près de 140 jeunes venus de 12 accueils de loisirs de l'Agglo se sont retrouvés pour la troisième édition « **InterALSH et Développement Durable** » à Sainte Féréole autour de la découverte des produits locaux.

Un moment de partage autour d'ateliers créés par les enfants avec l'aide de leurs animateurs : carte de la Corrèze pour placer les produits typiques dans les communes où ils sont produits, représentation du jeu de l'oie avec les produits locaux, tableau des légumes de saison, atelier dégustation à l'aveugle, et découverte de la vie de l'abeille avec l'association L'Abeille Corrézienne.

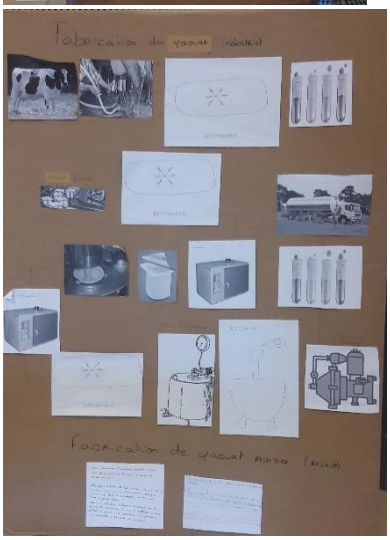

✓ **Sensibilisation des élus et agents des collectivités**

Dans la continuité des actions réalisées en 2016 et 2017, la CABB a réalisé deux séances de sensibilisation :

- l'une sur les plantes exotiques à destination du service de propreté urbaine ;
- l'autre sur l'apprentissage des éco gestes pour une conduite économique à destination des salariés du chantier d'insertion, et d'agents de la collectivité, une vingtaine de personnes ont pu s'exercer sur le simulateur de l'ADER.

1.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

1.4.1 FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES

✓ **Lutter contre le repli sur soi et améliorer le cadre de vie des quartiers défavorisés**

L'année 2017 a été **la troisième année de programmation** et a permis de soutenir des actions en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants. 88 actions ont été accompagnées sur les territoires et 80 actions ont bénéficié d'un soutien financier direct, prioritairement dans les domaines de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la famille, de la citoyenneté et du lien social.

Cette programmation s'appuie sur un large réseau de partenaires et d'acteurs locaux avec près de 40 opérateurs, représentés principalement par le tissu associatif ou les centres sociaux.

Le protocole de préfiguration de Renouvellement Urbain de Brive a été mis en œuvre sur l'année 2017 : les travaux dans le cadre de l'ANRU ont été validés après concertation des deux quartiers.

Les différentes études ont déterminé les enjeux et les objectifs pré-opérationnels de rénovation du quartier qui consisteront en :

- **La déconstruction de deux immeubles collectifs,**
- **La requalification de l'ensemble des logements collectifs du quartier,**
- **La requalification urbaine de la place des Arcades et du « platorama »,**
- **La création d'un nouvel équipement public, le centre social qui sera lui-même adossé au nouveau multi accueil.**

L'année 2017 a permis également de **mettre en place des travaux de restructuration du quartier de Gaubre afin de répondre aux problématiques immédiates de détérioration de l'espace public notamment.**

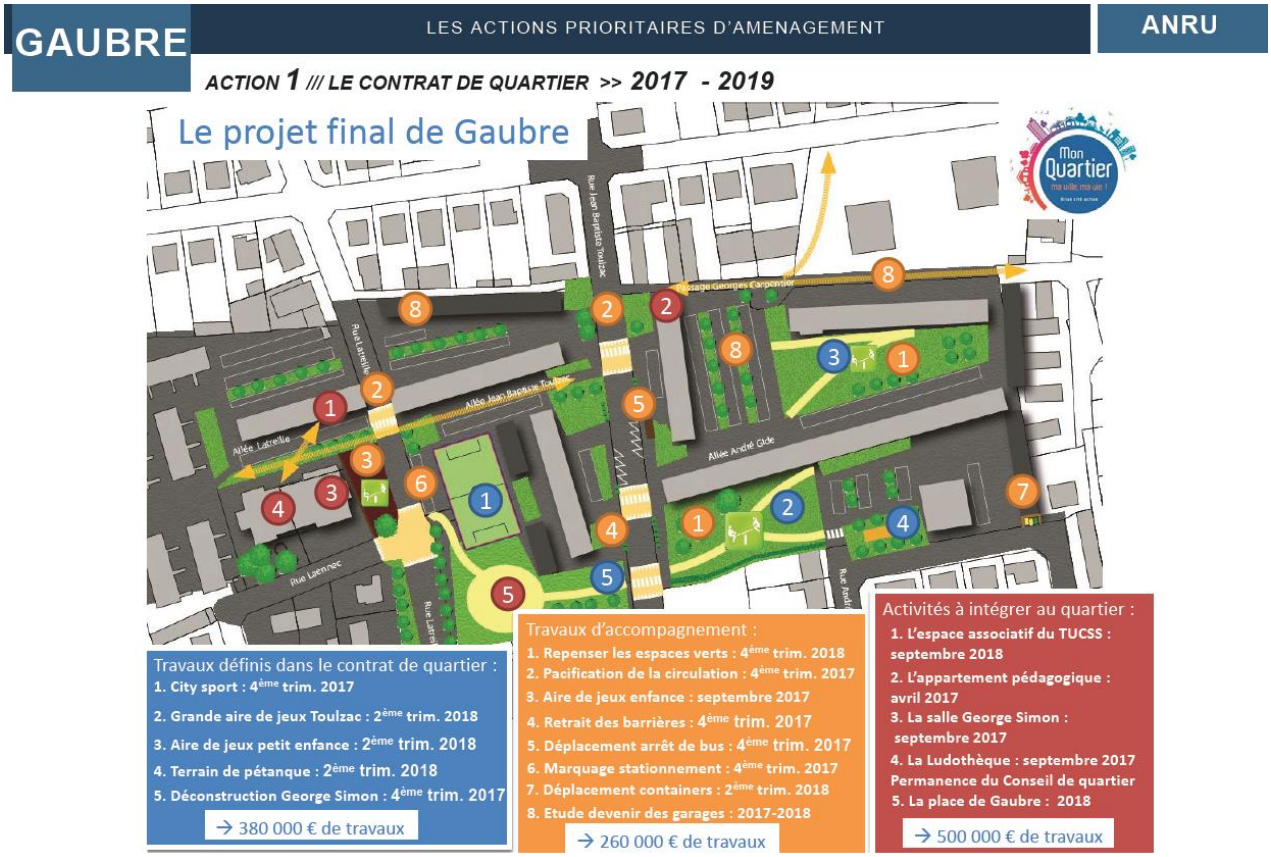

Au-delà de la programmation du Contrat de Ville, les dernières directives ministérielles viennent préciser les orientations 2017 de la Politique de la Ville par la réalisation de 3 **documents à annexer** au Contrat de Ville :

- **La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie)** pour les bailleurs sociaux *visant à développer des actions en faveur des habitants des quartiers (mise en place avec Polygone en fin d'année 2017)* ;
- L'élaboration d'un **plan de prévention de la radicalisation ;**
- La participation à l'élaboration, confiée à la Commission Intercommunale du Logement (CIL), de la **Convention Intercommunale d'Attribution** (ex Convention d'Equilibre Territorial).

✓ **Solidarité internationale**

En 2017, l'Agglo a soutenu le démarrage de quatre projets :

- **Protection et renforcement des droits des enfants à travers l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des écoles de la ville de Homa Bay (Kenya)** avec L'O.N.G P.A.D.E.M. Le projet concerne les écoles primaires et secondaires mixtes Otaro situées dans une des 8 circonscriptions de la ville de Homa Bay, à l'Ouest de Kenya le long de la rive sud du Golfe Winam du Lac Victoria. Il vise à améliorer les conditions de vie, en particulier en ce qui concerne la santé et l'éducation des enfants et des communautés cibles en améliorant l'accès à l'eau et à l'assainissement.

- **Construction d'un réseau d'adduction d'eau potable pour desservir les habitants de la municipalité de Qachlaq (Liban)** avec l'association Solidarités international. La municipalité de Qachlaq se situe au Nord du Liban, dans le district d'Akkar, à quelques kilomètres de la frontière syrienne (voir annexe 1). La population actuelle est de 588 habitants avec une projection à 832 habitants à horizon 2032. Le projet vise à

améliorer la desserte en eau potable, augmenter le taux de population raccordée au réseau (de 53% à 90%) et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

- **Aménagement d'un bloc de trois latrines dans un centre de santé de la commune de Sikasso (Mali)** par l'association Brive-Sikasso. Le centre de santé concerné, constitué d'une maternité et d'un dispensaire, est située dans le quartier de Mancourani au Sud-Ouest du centre-ville de la commune de Sikasso et qui comprend 30 000 habitants (quartier le plus dense de la commune). Le projet vise à reconstruire le bloc de latrines du centre de santé, totalement détruit par les pluies intenses d'août 2016.

- **Forage de trois puits avec fourniture de pompes dans trois villages de la commune de Sikasso (Mali)** par l'association Brive-Sikasso. Les trois villages concernés par les nouveaux puits sont Makan-Diassa (1 200 hab.), Zandiougoula (1 250 hab.) et Tabakoro (742 hab.), reliés à Sikasso par une piste avec un temps de trajet de ½h à 1h. Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau de ces villages dont l'alimentation est compromise durant toute la période sèche (6 mois) du fait de la faible profondeur des puits existants et de leur forte croissance démographique (du fait des conditions d'acquisition de concessions d'habitation facilitées, de l'exode des populations en provenance du Nord-Mali et de la stabilité de la natalité).

1.4.2 DEVELOPPER L'EMPLOI DURABLE

✓ **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

ALLIANCE VILLES EMPLOI

En 2017, le PLIE a essayé de poser les premières bases pour consolider un nouveau fonctionnement, suite à l'évolution des règles européennes en matière d'insertion et à la transformation du paysage de l'insertion professionnelle et de l'emploi. Cependant, le PLIE a été, de nouveau, marqué par plusieurs modifications dans son fonctionnement et son animation, ce qui s'est traduit dans les faits, par un léger ralentissement de l'activité sur la fin de l'année.

En 2017, le PLIE a entré 70 nouveaux participants et a connu un taux de sorties positives de 44.44%, toutes les personnes sont sorties sur un emploi.

Le PLIE s'est également attaché à accompagner des actions afin de favoriser et renforcer les parcours d'insertion durable :

- Le Fonds Local Formation : cofinancement par le PLIE de formations (qualifiantes ou non), pour ses participants (Au 31/12/2017, 17 participants).
- Ingénierie et accompagnement des dispositifs et actions mises en œuvre sur le territoire (Job Academy, Chantier Ecole, structures de l'IAE, …)
- Participation au forum « Emploi Y'moi », organisé par Point Travail Services et les Centres socioculturels de la Ville de Brive
- Mise en place des journées de l'insertion, à destination des professionnels de l'insertion
- Groupes d'échange avec les référents d'insertion professionnelle sur les attentes des entreprises en matière de CV…
- Formation Repérage Précoce Intervention Brêve à destination des ASP des chantiers d'insertion

✓ **Le chantier d'insertion de l'Agglo**

La volonté politique d'extension du chantier à 24 salariés et de diversification de l'activité s'est concrétisée en septembre 2016. En 2017, 1/3 du public ayant travaillé sur le chantier est féminin et 26% est issu des quartiers

prioritaires politique de la ville. L'objectif de mixité est donc atteint et apporte une richesse et une dynamique de groupe.

En 2017, 42 salariés ont travaillé sur le chantier d'insertion, 35 salariés ont été embauchés sur le chantier d'insertion dans le courant de l'année, 78,6% étaient âgés entre 26 et 50 ans et 80% n'avaient aucune qualification.

17 salariés sont sortis du chantier en 2017 avec un taux de 61% de sorties dynamiques dont 22% de sorties positives (formations qualifiantes), 11% de sorties dans l'emploi durable (CDI) et 28 % de sorties vers un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois, contrat aidé).

3 équipes permanentes ont fonctionné du 1er janvier au 31 août essentiellement sur l'aire urbaine de la CABB dont une équipe en charge de la propreté urbaine : désherbage manuel, pas d'utilisation de produits phytosanitaires, une équipe dans le secteur bâtiment second œuvre et la dernière dans le secteur d'entretien des voiries.

Une 4ème équipe « bâtiment second œuvre » intervenant sur l'ensemble du territoire de la CABB a été constituée au 1er septembre avec le recrutement du nouvel encadrant technique pédagogique et social.

- ✓ **Intégrer les clauses sociales dans les marchés publics**

L'équipe de facilitateurs clauses sociales, portée par l'agglo, a assuré la mise en œuvre des clauses sociales dans près de 30 marchés publics générant plus de 51 500 heures de travail au profit de publics rencontrant des difficultés d'insertion :

- 122 personnes en contrat pour plus de 43 300 heures réalisées par les entreprises
- Près de 8 000 heures confiées à 2 structures d'insertion par l'activité économique : 1 chantier d'insertion et 1 association intermédiaire corréziens
- Plus de 200 heures réalisées dans le cadre de marchés réservés handicap au sein de 3 Entreprises Adaptées

Le dispositif continue d'accompagner plus **d'une quinzaine de maîtres d'ouvrage différents** : communauté d'agglomération, collectivités (communes, région) ; sociétés publiques locales, syndicat d'économie mixte, établissements publics, services de l'Etat, bailleur social…

D'autres points clés de l'année 2017 sont à noter :

- **Sécurisation du positionnement des candidats en entreprise**. Les candidats positionnés en entreprise sont désormais reçus, au préalable, par le dispositif des clauses sociales afin de s'assurer de la pertinence du parcours et projet professionnel en lien avec le poste proposé.
- **Intervention des facilitatrices clauses sociales sur la journée des Partenaires du Ministère de la Défense-Etablissements du Service d'Infrastructure, le 16 mars 2017/ Animation d'une table ronde sur la thématique de l'achat socio-responsable** : 93 participants issus d'entreprises du bâtiment et des travaux publics grand Sud Ouest.
- **Pilotage aux côtés des autres facilitateurs du Limousin du test de l'évolution « inter-structures » du logiciel national ABC CLAUSE** afin de suivre la clause sur des marchés ayant des périmètres relevant de plusieurs territoires d'intervention de facilitateurs (ex : marchés nationaux).
- **Travail sur le projet d'ampleur de DORSAL, de déploiement de la fibre optique en Corrèze, mené en lien avec la facilitatrice du CD 19 :** intégration d'une clause sociale dans le marché à hauteur de 60 000 heures d'insertion minimum sur la durée du marché ; réflexion sur un plan d'actions à décliner en 2018 pour repérer et qualifier du publics qui pourra ensuite intégrer les entreprises titulaires.

1.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1.5.1 CONTRIBUER AU COTE DU SIRTOM A LA REDUCTION DES DECHETS ET A LEUR VALORISATION

En 2016
192kgMOR/hab/an

Le SIRTOM poursuit sa politique d'incitativité au tri en augmentant la taxe de 20 à 35% (validé en comité syndical du 16/01/2017).

En parallèle, une ressourcerie sous forme associative employant des personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale s'est mise en place en 2017.

Par ailleurs, la CABB contribue au projet « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » piloté par le SIRTOM :

- **Tri à la source des biodéchets : opération bio-fermentescibles**

L'opération a démarré le 24 octobre 2016 de façon opérationnelle sur le quartier des Rosiers de Brive s'est étendue au quartier Bouquet fin 2017.
La collecte a démarré avec une fréquence de 1 à 2 fois par semaine en fonction du mode de collecte en seau ou en bac. Cette collecte a eu pour conséquence un espacement à la quinzaine des collectes des ordures ménagères et du tri.
Le bilan est très satisfaisant : 1,7T/semaine de bio fermentescibles sur le quartier des Rosiers pour 1832 foyers et 1.2T/semaine sur le quartier Bouquet pour 1609 foyers.
Soit en moyenne, 1.2Kg/foyer/semaine de biodéchets collectés.

- **Diminuer les déchets à la source : l'opération boite hermétique**

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a proposé de participer à une nouvelle opération "utilisons des emballages durables et non jetables".

Cette action vise à développer **l'utilisation d'emballages réutilisables et diminuer les déchets, ainsi que réduire les odeurs dans les conteneurs à ordures ménagères.**

Auprès des commerçants participant à cette opération, il est proposé d'utiliser des boîtes hermétiques lavables, réutilisables et congelables pour acheter les denrées (poissons, viandes, fromages, plats préparés …).

Trois boîtes sont offertes pour permettre de transporter les achats et un questionnaire est remis au bénéficiaire, qui doit s'engager à les utiliser pour une période d'au moins 2 mois.

Commerces participant à l'opération:

- Boucherie Philippe Moreau, boulevard Mirabeau à Brive
- Poissonnerie "le Pécheur Sétois" avenue Ribot à Brive
- Magasin de vrac "Day by Day", rue Gambetta à Brive
- Ferme de la Prade à Allassac, présente aussi sur les marchés de Brive (Thiers), Objat et Allassac

125 clients ont participé à l'opération. Une évaluation de l'opération est en cours.

- **Montrer l'exemplarité en interne**

L'Agglo poursuit la dématérialisation et l'informatisation des échanges comptables à la fois entre services, avec la trésorerie ainsi qu'avec les entreprises.

Par ailleurs, dans un souci de limitation des déchets, l'Agglo a réalisé des carafes et des gobelets Agglo de Brive pour limiter l'usage des verres jetables.

1.5.2 FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, l'Agglo a souhaité soutenir deux actions contribuant au développement d'une économie circulaire sur le territoire :

- **Inciter l'insertion des produits locaux en restauration collective**

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'Agglo favorise la production et la consommation de produits locaux sur son territoire en incitant les communes à intégrer les produits locaux en restauration collective.

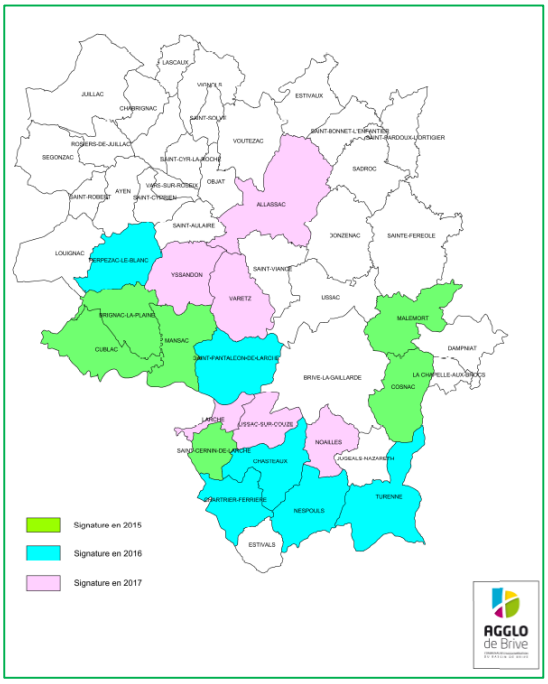

La démarche consiste à identifier des producteurs locaux en capacité de fournir les cantines de la CABB et à les mettre en relation avec les collectivités. La Chambre d'agriculture accompagne également la commune et plus particulièrement le personnel de restauration scolaire et met à disposition les visuels des marques « A table avec les produits origine Corrèze » auprès des mairies participantes.

A ce jour, 18 communes ont contractualisé : Allassac, Brignac-la-Plaine, Chartrier Ferrière, Chasteaux, Cublac, Cosnac, Larche, Lissac, Malemort, Mansac, Nespouls, Noailles, Perpezac le Blanc, Saint Cernin de Larche, Saint Pantaléon de Larche et Turenne, Varetz, Yssandon.

La démarche se poursuit sur 2018 avec comme objectif 6 nouvelles communes.

- **Faire émerger une démarche d'économie circulaire sur une zone d'activités**

L'animation d'une démarche circulaire par la CCI dans le cadre du projet TEPCV de l'Agglo a conduit à identifier deux thématiques importantes pour la Zone de la Nau : la consommation d'énergie et la qualité et quantité d'eau. L'année 2018 devra approfondir ces actions.

1.5.3 MUTUALISATION ET CONCERTATION POUR UNE EFFICACITE ACCRUE

En 2017, la deuxième édition des Assises de l'Entreprise s'est déroulée sur la thématique du numérique : ensemble vers la transformation numérique. Plus qu'un évènement, ce projet porté conjointement avec la CCI de la Corrèze, est un véritable laboratoire d'idées où les entreprises peuvent s'exprimer et participer à la construction de l'évènement et des actions. Cette année, les Assises ont été co-construite en partenariat fort avec les acteurs de la filière du numérique.

Suite à cette 2ème édition des Assises de l'Entreprise, quatre actions se poursuivent depuis 2016 :

- La création d'une image économique forte pour le territoire pour donner envie aux porteurs de projets, aux salariés et aux entreprises de venir vivre et entreprendre à Brive,
- La mise en place d'une stratégie de marketing digitale pour déployer l'image économique de Brive : création d'un site web Brive, Affaires de Caractères et lancement d'une campagne offensive sur les réseaux sociaux
- Le lancement du réseau « Brive Entreprendre les ambassadeurs » pour assurer la promotion du territoire : création d'un site pour les ambassadeurs de Brive et des outils de communication
- Une amélioration du guichet Brive Entreprendre pour lever les freins administratifs de développement et d'installation des entreprises

2. PROPOSITION D'ACTIONS POUR 2018

2.1 CLIMAT : LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DEPLACEMENT

- Validation du **Plan de Déplacements Urbains** (PDU)
- Lancement d'une démarche **Plan de Déplacements des Administrations** (PDA)
- **Expérimentation** : Développement d'éco syst' avec IDVroom

ENERGIE

- **Révision du PCET en PCAET** et labellisation Citergie
- **Validation du bilan carbone territoire et patrimoine et services**
- **Energies renouvelables** :
    - Recherche d'un développeur pour le projet de Microcentrale sur la Vézère
    - Suivi du projet de photovoltaïque au sol sur Saint Pardoux
    - Suivi et soutien d'un projet de bio méthanisation

GESTION PATRIMOINE

- **Déploiement du service de Conseil en Energie Partagée**

2.2 ENVIRONNEMENT : PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

- **Amélioration de la gestion de l'eau et des milieux**
    - Assainissement : poursuite des actions
    - Eau potable : restructuration globale de l'usine de production d'eau de St-Germain, l'étude de gestion globale des réseaux de l'Agglo
    - Etude de définition du système d'endiguement de la CABB et étude de danger dossier d'autorisation des aménagements hydrauliques

- **Préservation des espaces naturels**
    - Voies vertes : poursuivre le projet du tronçon Brive centre
    - Définition du schéma directeur de randonnée

2.3 CADRE DE VIE : PERMETTRE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

- **Sensibilisation au Développement Durable (DD)**
  - semaines du DD /de la mobilité
  - journée inter ALSH
  - Ecoles à énergie positive
- **Amélioration de l'habitat**
  - Mise en œuvre du nouveau dispositif lancée en septembre 2017 couplant une OPAH classique et une OPAH Renouvellement Urbain sur les centre-villes et centre-bourgs de certaines communes
  - Poursuite du dispositif Prêt 1ère Clé et de la Prime Energie
  - Relance de l'Espace Info Energie avec le recrutement d'un nouveau conseiller 1er trimestre 2018

2.4 SOCIAL : ASSURER LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

- **Politique de la ville** :
  - Assurer la mise en œuvre de la Convention de Renouvellement Urbain
  - Développer le plan de lutte contre les discriminations
  - Favoriser l'implantation d'activités économiques dans les quartiers prioritaires
- **Chantier d'insertion** : Développer les actions d'accompagnement favorisant l'insertion global des salariés pendant et après à la sortie du chantier en partenariat avec le PLIE
- **Solidarité internationale** : projet en Mongolie
- **Achats durables** : poursuite réflexion sur les clauses environnementales

2.5 ECONOMIE : FONDER LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

- **Mise en œuvre de l'appel à projets zéro déchets zéro gaspillage :** opérations bio déchets et kit en vrac
- **Définition de la politique économique** : mise en place de la 3ème édition des assises des entreprises
- **Economie circulaire** : réaliser des actions concrètes sur la zone de la Nau
- **Agriculture** : accompagner les communes dans l'intégration des produits locaux en restauration collective